

22 février 2011

11.324

**Question Laurent Debrot****Recettes fiscales de PM 2010: conjoncture ou fiscalité?**

La présentation des comptes 2010 a, sans surprise, montré des hausses importantes des revenus de l'imposition des personnes morales: + 59,4 millions de francs, égalant ainsi le montant record de 2007.

Ces résultats remettent en question les affirmations du Conseil d'Etat données lors de la présentation du budget, puis lors des débats sur la fiscalité des personnes morales. Il annonçait des hausses de rentrées fiscales en 2010 déjà.

- Compte tenu que la loi n'est pas encore entrée en vigueur, qu'un référendum et des procédures judiciaires connues des entreprises risquent de tout remettre en question, comment le Conseil d'Etat peut-il expliquer ces recettes supplémentaires autrement qu'avec l'évolution conjoncturelle?
- Si la réforme de la fiscalité devait toutefois avoir une influence sur les comptes 2010, comment le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer ceci? Peut-il nous donner des exemples concrets?

Le Conseil d'Etat prévoit une réserve de 6,1 millions de francs pour une correction du résultat liée à l'effet suspensif du référendum sur la réforme de la fiscalité des personnes morales.

- Le Conseil d'Etat peut-il nous affirmer qu'il ne s'agit pas d'un cadeau fiscal promis, par exemple, à une holding qui a déplacé son siège en juillet 2010 de Zoug à Neuchâtel alors que le Grand Conseil n'avait pas encore voté la loi?

Selon les informations données en commission fiscalité l'année passée, 2009 et 2010 devaient voir respectivement 13 et 22 entreprises arriver en fin de période d'allègements fiscaux. Comme le Conseil d'Etat affirmait qu'aucune nouvelle venue ne devait bénéficier de statut spécial, le nombre devrait être aujourd'hui de 95 entreprises.

- Ces chiffres sont-ils toujours corrects?
- Combien d'impôts supplémentaires peuvent-ils être imputés en 2010 à l'arrivée de nouveaux bénéficiaires imposables?

Cosignataire: N. de Pury.